

Ville de GRUISSAN

Conseil Municipal

Séance du Mercredi 18 décembre 2013 à 18 heures

COMPTE RENDU

PRÉSENTS : 20

CODORNIOU D - LABATUT L - DELRIEU C - LOPEZ R - VAQUIE C - CAREL M - DOMENECH A
SELIG H - BATT R - BEDOS A - BES D - BOUCHER-GARCIA MF - COMBRES D - DOS SANTOS F
GAGNOULET B - GRILLOU P - LENOIR A - OLIVIER N - SANTACATALINA H - JEAN P

PROCURATIONS : 2

OURNAC A à CODORNIOU D

TINE S à LOPEZ R

ABSENTS OU EXCUSÉS : 4

BRAEM B - CORNILLEAU JC - GARCIA J - PFLUMIO C

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : LENOIR A

PREAMBULE :

Monsieur le Maire accueille les membres du Conseil Municipal des enfants et installe leur parrainage avec les Conseillers Municipaux adultes selon l'ordre du tableau ci-après retranscrit.

Mairie de Gruissan

Parrainage du Conseil Municipal des Enfants
Mercredi 18 décembre 2013

11/12/13

Nom	Prénom	Fonction	Nom	Prénom	Fonction
MALNAR	Vincent	Maire	CODORNIOU	Didier	Maire
BOLECHALA	Morgan	Adjoint à la sécurité	LABATUT	Louis	1 ^{er} adjoint
BECHLEM	Farah	Conseillère municipale	DELRIEU	Christine	2 ^{ème} Adjoint
BOUSCARLE	Maxime	Adjoint à l'Environnement	LOPEZ	Roger	3 ^{ème} Adjoint
LAMUR	Gwladys	Adjointe au Tourisme	VAQUIE	Chantal	4 ^{ème} Adjointe
HOPS	Tim	Adjoint à la Jeunesse	CAREL	Michel	5 ^{ème} Adjoint
ALARY	Lucie	Conseillère municipale	DOMENECH	Andrée	6 ^{ème} Adjointe
HERRADA	Lenny	Adjoint aux sports et loisirs	SELIG	Henri	7 ^{ème} Adjoint
SERNY	Zoé	Adjointe aux associations	BATT	Régine	8 ^{ème} Adjointe
FERRER	Tommy Lee	Adjoint à la solidarité	SANTACATALINA	Henri	Conseiller délégation
BERNEDE	Batiste	Conseiller municipal	BEDOS	André	Conseiller délégation
REYNE	Sacha	Adjoint à la Culture	COMBRES	Denise	Conseillère délégation
CARDONNE	Pascal	Conseiller municipal	BES	Denis	Conseiller
CARRIERE	Margot	Conseillère municipale	BOUCHER GARCIA	Marie France	Conseillère
CAZCARRA	Fanny	Conseillère municipale	DOS SANTOS	Fausto	Conseiller
DE BAST	Enzo	Conseiller municipal	GAGNOULET	Bernard	Conseiller
DUPOUTS	Charlotte	Conseillère municipale	GARCIA	José	Conseiller
NIEWIEDZIALA ZABEL	Canelle	Conseillère municipale	GRILLOU	Pascale	Conseillère
RAMON-KEMPF	Juliette	Conseillère municipale	LENOIR	Alexia	Conseillère
SCHWAB	Baptiste	Conseiller municipal	OLIVIER	Nadine	Conseillère
SERVANT-DEMATIS	Lara Salomé	Conseillère municipale	OURNAC	Annie	Conseillère
TOUJAS	Mattéo	Conseiller municipal	JEAN	Pierre	Conseiller
VIZZONE	Vaïana	Conseillère municipale	PFLUMIO	Carole	Conseillère
WAGNER	Anaïs	Conseillère municipale	BRAEM	Bernard	Conseiller
BOUGIE	Mallaury	Conseillère municipale	TINE	Sandrine	Conseillère
DE DEYN	Eva	Conseillère municipale			
MANGNEZ	Logan	Conseiller municipal			

Monsieur le Maire donne la parole au « Maire » du Conseil Municipal des enfants qui déclare être heureux de ce parrainage. Chaque conseiller municipal enfant se présente et exprime un souhait qu'il espère pouvoir être pris en compte :

Margot

Un intervenant sportif à l'école et mettre des poteaux de rugby.

Lucie

Je souhaite créer une association pour les animaux abandonnés.

Sacha

Créer un groupe de musique avec des instruments.

Aménager les toilettes et fermer les portes

Maxime

Une journée de ramassage des olives dans la garrigue.

Enzo

Changer les lampadaires régulièrement dans le village

Lara

Donner à manger aux pauvres et passage piéton en face de l'école.

Gwladys

Aider les enfants qui sont à l'hôpital ; en Afrique ou à Gruissan.

Farah

Ajouter des espaces de jeux à l'école

Charlotte

Le petit train pour aller à l'école.

Anaïs

Aider les handicapés et créer un centre pour eux.

Zoé

Plus d'affiche pour les événements des associations.

Tim

Aider les enfants d'Afrique.

Vincent

Des produits naturels à la cantine.

Baptiste

Fabriquer des maisons pour les SDF.

Refaire les traits de peinture à l'école.

Mattéo

Un terrain de foot à l'école.

Batiste

Mettre en place des cours de premier secours à l'école.

Fanny

Organiser un événement sportif

Canelle

Mur d'escalade dans la cour de l'école.

A l'issue de cette installation, Monsieur le Maire fait l'appel des conseiller(e)s présent(e)s à la séance ou ayant donné procuration.

Constatant que le quorum requis est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

➤ Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux d'adopter l'ordre du jour diffusé avec la convocation, modifié et complété par le point suivant :

Point ajouté :

♦ Décision Modificative 1 Budget Camping 2013

➤ L'ordre du jour, tel que présenté par Monsieur le Maire, est adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

➤ Le compte rendu de la séance du jeudi 28 novembre 2013 est adopté par l'ensemble des membres présents à la séance ou ayant donné procuration.

Le Maire propose à l'assemblée une modification de l'ordre de passage des points inscrits à l'ordre du jour en mettant en position 2 le point relatif à la convention de financement de Gruissan d'autrefois. Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

➤ ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1) DIRECTION GÉNÉRALE :

<p>Convention relative à la mise en œuvre de prestations complémentaires concernant la desserte des écarts de Gruissan et la convention accompagnateur transports scolaire C. VAQUIÉ</p>
--

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la convention relative à la mise en œuvre de prestations complémentaires concernant la desserte des écarts de Gruissan et la convention accompagnateur transports scolaires.

Il propose au Conseil Municipal d'adopter ces conventions et de dire :

- que les crédits nécessaires seront inscrits au budget à chaque exercice pour la durée de la Convention,
- de l'autoriser à désigner l'accompagnateur municipal qui sera chargé d'encadrer les usagers pour le bon déroulement du transport des usagers et la sécurité des enfants.

Les projets de conventions sont disponibles et consultables au Secrétariat Général aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

➤ COMMUNICATION, CITOYENNETÉ, VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE :

1) VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE :

<p>Convention financement tome III Gruissan d'Autrefois</p>	<p>A. BEDOS</p>
---	-----------------

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la Municipalité de valoriser l'histoire de Gruissan.

Cette volonté se manifeste notamment par un soutien à l'association « Gruissan d'Autrefois », notamment au moyen d'un financement constituant une avance pour l'édition d'exemplaires du tome III de leur recueil (tome I en 2002 et tome II en 2006).

Cette avance doit être formalisée par une convention, dont l'article III stipule que l'association « Gruissan d'Autrefois » remboursera à la Commune le prix de revient de la totalité des exemplaires en fonction de la diffusion qu'elle réalisera au sein de l'association.

Ce remboursement s'effectuera au 31 décembre de chaque année.

Il portera sur le nombre d'exemplaires effectivement diffusés par l'association en son sein au cours de l'année concernée.

Pour chacune des éditions précédentes, « Gruissan d'Autrefois » a remboursé la totalité des avances consenties.

L'association souhaite éditer 800 exemplaires reliés du tome III, dans les mêmes conditions que précédemment.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une nouvelle convention pour éditer ces 800 exemplaires en 2014.

Le coût de l'avance consentie s'élève à 12 114,54 € TTC.

L'association « Gruissan d'Autrefois » s'engage à reverser à la commune la totalité des ventes faites jusqu'à concurrence de 12 114,54€.

Le projet de convention est disponible et consultable au Secrétariat Général aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

➤ 18h35 : Départ de Monsieur André BEDOS, Conseiller Municipal délégué à la culture.

➤ ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2) PERSONNEL :

Modifications du tableau des effectifs	M. CAREL
---	-----------------

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création et la suppression des postes suivants

Création :

1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet 28 h/35h (80 %)

Suppression :

1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet 25,20h/35h (72 %)

Monsieur le Maire propose en conséquence au Conseil Municipal d'adopter le tableau des effectifs ci-annexé et de dire que les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre 012 du budget.

	Postes existants au 27/08/2013	Modifications	Nouvel effectif au 18/12/2013
0 - Emplois de cabinet			
Directeur de cabinet	1		1
Collaboratrice de cabinet	1		1
I - Filière administrative			
Emplois de direction			
DGS 40 à 80 000 Hab. (attaché principal de 1 ^{ère} classe)	1		1
DGST 40 à 80 000 Hab.(ingénieur principal)	1		1
Cadre d'emploi d'attaché			
Directeur territorial	1		1

Attaché principal	1		1
Attaché	3		3
Cadre d'emploi de Rédacteur			
Rédacteur principal de 1ère classe	2		2
Rédacteur principal de 2ème classe	1		1
Rédacteur	2		2
Cadre d'emploi des Adjoints administratifs			
Adjoint administratif principal 1ère classe	1		1
Adjoint administratif principal 2ème classe	3		3
Adjoint administratif de 1ère classe	18		18
dont temps non complet	1 à 57,15 %		1 à 57,15 %
	1 à 80 %		1 à 80 %
Adjoint administratif de 2ème classe	11		11
II - Filière technique			
Cadre d'emploi des ingénieurs			
Ingénieur en chef de classe normale	1		1
Ingénieur principal	1		1
Ingénieur	0		0
Cadre d'emploi des techniciens territoriaux			
Technicien	2		2
Cadre d'emploi des agents de maîtrise			
Agent de maîtrise principal	2		2
Agent de maîtrise	1		1
Cadre d'emploi des adjoints techniques			
Adjoint technique principal de 1ère classe	7		7
Adjoint technique principal de 2ème classe	24		24
dont temps non complet	1 à 91 %		1 à 91 %
	1 à 80%		1 à 80%
	2 à 75%		2 à 75%
Adjoint technique de 1ère classe	6		6
dont temps non complet	1 à 80 %		1 à 80 %
Adjoint technique de 2ème classe	45		45
dont temps complet	36		36
dont temps non complet	9		9
	2 à 80 %	1	3 à 80 %
	1 à 72 %	-1	0 à 72 %
	1 à 69 %		1 à 69 %
	1 à 65%		1 à 65%
	1 à 63 %		1 à 63 %
	1 à 61,33 %		1 à 61,33 %
	2 à 50 %		2 à 50 %
III - Filière médico sociale			
Cadre d'emploi des infirmiers territoriaux			
Infirmière en soins généraux de classe supérieure	0		0
Infirmière en soins généraux de classe normale	1		1
Cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture			

Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	0		0
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	2		2
dont temps non complet	2 à 90 %		2 à 90 %
Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	3		3
dont temps non complet	2 à 93 %		2 à 93 %
	1 à 90 %		1 à 90 %
Cadre d'emploi ATSEM			
ATSEM principal de 1ère classe	0		0
ATSEM principal de 2ème classe	3		3
ATSEM de 1ère classe	3		3
dont temps non complet	1 à 85,7%		1 à 85,7%
	1 à 85 %		1 à 85 %
IV Filière sociale			
Cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants			
Educateur chef	1		1
Educateur principal	0		0
Educateur	0		0
Cadre d'emploi des agents sociaux			
Agent social principal de 1ère classe	0		0
Agent social principal de 2ème classe	1		1
Agent social de 1ère classe	2		2
dont temps non complet	2 à 90 %		2 à 90 %
Agent social de 2ème classe	4		4
dont temps non complet	3 à 90 %		3 à 90 %
	1 à 50 %		1 à 50 %
V - Filière culturelle			
Cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques			
Assistant de conservation de 2ème classe	1		1
Cadre d'emploi des adjoints du Patrimoine			
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	0		0
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	0		0
Adjoint du patrimoine de 1ère classe	0		0
Adjoint du patrimoine de 2ème classe	2		2
dont temps non complet	1 à 80%		1 à 80%
Cadre d'emploi assistant d'enseignement artistique			
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1		1
VI - Filière Police municipale			
Cadre d'emploi de Chef de service			
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	1		1
Cadre d'emploi de gardien de police municipale			
Chef de police	2		2
Brigadier chef principal	1		1
Brigadier	9		9
Gardien	0		0

VII - Filière Animation			
Cadre d'emploi des animateurs			
Animateur	1		1
Adjoint d'animation de 2ème classe	3		3
dont temps non complet	2 à 80 %		2 à 80 %
	1 à 75 %		1 à 75 %
TOTAL GENERAL	177		177

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

Prise en charge des frais de dossiers de divers permis de conduire	M. CAREL
--	-----------------

A la demande de la collectivité et pour nécessité de service, des agents doivent posséder des permis de conduire spécifiques ou renouveler ceux déjà obtenus. Pour que ces permis soient valides, les agents devront passer au moins tous les 5 ans une visite médicale auprès de la commission médicale des permis de conduire de la préfecture de l'Aude confirmant leur aptitude à la conduite de ces véhicules.

Cette visite médicale se déroule désormais au cabinet médical d'un médecin agréé. Le montant de cette visite est de 33 € depuis le 1^{er} septembre 2011.

Les frais occasionnés par cette obtention ou ce renouvellement de permis s'élèvent à 33 € de visite médicale + des frais de photographies variables.

Compte tenu du fait qu'il s'agit de dépenses utiles au service, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la prise en charge des frais de visite médicale d'un montant de 33 € auquel s'ajouteront les frais de photographie. Le remboursement des agents interviendrait sur présentation des justificatifs des dépenses.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la prise en charge des frais d'obtention ou de renouvellement du permis pour les agents de la collectivité et de dire que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 011 du budget communal.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

➤ **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :**

1) **TRAVAUX :**

Signature d'une convention avec ERDF : Convention de Servitude Raccordement HTA/S LA CAPOULADE	L. LABATUT
---	-------------------

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'enfouissement des lignes dans la Clape et particulièrement pour remplacer la ligne aérienne qui dessert le lieu-dit PLANAL DE CAPOULADE un réseau souterrain a été créé entre la Route Départementale 32 et la campagne.

Une convention sous seing privé avec ERDF a été signée le 26 avril 2013 pour autoriser la traversée par le réseau électrique de la parcelle communale section C numéro 1239.

Ce réseau électrique enterré suit le chemin de desserte existant.

Aujourd'hui, il est nécessaire de régulariser cette mise à disposition du terrain communal nécessaire à la réalisation de l'opération par un acte authentique.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer toute convention et tout acte relatifs à cette opération.

Le projet de convention est disponible et consultable au Secrétariat Général aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

Demande de subvention : Aménagement de la Maison de la musique de Gruissan dans les locaux des ateliers d'art	L. LABATUT
--	-------------------

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal son projet de réunir sur le même site l'école de Musique ainsi que l'orchestre et la chorale du Réveil Gruissanais.

En effet l'orchestre et la chorale utilisent une salle de réunion du Palais des Congrès de la Ville à titre provisoire et l'Ecole de Musique deux salles exigües dans un bâtiment au centre du village, l'une au premier et l'autre au deuxième étage, sans traitement phonique particulier et aucune accessibilité aux handicapés.

La Commune possède deux ateliers d'art situés à proximité du Palais des Congrès, d'accès facile et offrant du stationnement et de l'espace ce qui peut permettre de réaliser la Maison de la Musique de GRUISSAN

Suite au sinistre sur un atelier avec un dégât des eaux le coût d'objectif pour l'ensemble du Projet est de 320 000 € HT répartie comme suit :

- L'Espace Orchestre et Chorale de 150 m² pour une estimation de 155 000 € HT
- L'Espace Ecole de Musique de 180 m² pour une estimation de 140 000 € HT
- Les aménagements extérieurs, stationnements et accès pour 25 000 € HT

Les travaux pourront être réalisés en plusieurs tranches.

Cette délibération annulera et remplacera la délibération N° 178 du 07 décembre 2011 ainsi que la délibération N° 135 du 12 décembre 2012

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le projet et de l'autoriser à solliciter une subvention la plus élevée possible pour le financer auprès de la Région Languedoc Roussillon

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

Décision Modificative 1 Budget Camping 2013	L. LABATUT
--	-------------------

Monsieur le Maire présente le projet de décision modificative 1-2013 il s'équilibre comme suit :

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
21 immobilisations corporelles	- 15 000.00 €		
23 Immobilisations en cours	15 000.00 €		
TOTAL	0.00 €	TOTAL	0.00 €

Monsieur le Maire propose au Conseil d'adopter la Décision Modificative 1 Budget Camping 2013 présentée ci-dessus.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

L'examen des questions inscrites à l'ordre du jour adopté en début de séance étant achevé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h00.

Le Maire,
CODORNIOU D

Les Conseillers,
LABATUT L

DELRIEU C

LOPEZ R

VAQUIÉ C

CAREL M

DOMENECH A

SELIG H

BATT R

BEDOS A
Départ 18h35

BÉS D

BOUCHER-GARCIA MF

BRAEM B
Excusé

COMBRES D

CORNILLEAU J
Excusé

DOS SANTOS F

GAGNOULET B

GARCIA J
Excusé

GRILLOU P

LENOIR A

OLIVIER N

OURNAC A
Procuration

SANTACATALINA H

TINE S
Procuration

JEAN P

PFLUMIO C
Absente